



Plan d'affaires

2021–2022

Communautés, Culture et Patrimoine



NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE

© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2021

Plan d'affaires
Ministère des Finances et du Conseil du Trésor
Mars 2021

ISBN : 978-1-77448-191-2

Table des matières

Message de la ministre	1
Mandat, vision, mission	2
Initiatives en 2021-2022	3
Éléments de mesure	9
Affaires acadiennes et Francophonie	10
Affaires afro-néo-écossaises	12
Affaires gaéliques	13
Résumé financier.....	15

Message de la ministre

Le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine a un rôle important à jouer aux côtés de ses partenaires communautaires pour concrétiser la vision du gouvernement, qui est d'avoir une province plus équitable pour laquelle l'action climatique est importante et dont les collectivités sont accueillantes, accessibles et inclusives. Il prend part aux efforts visant à faire de la Nouvelle-Écosse une province où les familles peuvent être actives et en bonne santé, et où les arts, la culture et le patrimoine sont un des piliers d'une bonne qualité de vie.

Grâce au travail effectué dans le cadre du *Plan d'action pour la culture de la Nouvelle-Écosse*, nous voulons que davantage de Néo-Écossais se voient représentés dans les institutions publiques, y compris les musées et bibliothèques, et que l'identité et l'expression culturelles ainsi que la langue s'y développent. Nous allons poursuivre notre travail dans le cadre de l'initiative *Nous comptons* pour la reconnaissance, la justice et le développement, en veillant à ce qu'un plus grand nombre d'Afro-Néo-Écossais obtiennent des titres fonciers ainsi qu'en collaborant avec le nouvel Office de l'équité et des initiatives antiracistes pour faire tomber les obstacles engendrés par des siècles de racisme systémique.

Le gouvernement est déterminé à ce que la province sorte de la pandémie renforcée. Les centaines d'organismes financés par le Ministère, dans les arts, la culture, le patrimoine, le sport et le secteur communautaire, vont jouer un rôle important dans la relance économique, aussi bien en matière d'événements, de festivals, de sports et de loisirs que de sécurité alimentaire. Nous chercherons à soutenir tous ces secteurs de manière équitable et dans le respect de l'environnement afin que le plus grand nombre de personnes, d'organisations et de collectivités puissent bénéficier de la croissance économique.

L'hon. Suzanne Lohnes-Croft
Ministre des Communautés, de la Culture et du Patrimoine

Mandat, mission et vision

Mandat

Le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine est chargé de contribuer au bien-être et à la prospérité des communautés hétérogènes et créatives de la Nouvelle-Écosse par la promotion, le développement, la préservation et la célébration de notre culture, de notre patrimoine, de notre identité et de nos langues, et en offrant à nos intervenants du leadership, de l'expertise et de l'innovation.

Vision

La Nouvelle-Écosse est un exemple reconnu au Canada de lieu où l'identité, l'expression et l'économie culturelles sont prospères, un lieu où tout le monde célèbre et accueille la diversité et l'héritage culturel et s'épanouit grâce à une créativité débridée et à une communauté soudée.

Mission

Le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine appuie ses intervenants internes et externes et ses communautés par des services, des programmes et des politiques qui sont basés sur les pratiques exemplaires et qui préservent l'apprentissage continu, la culture, le patrimoine, l'identité et les langues de la Nouvelle-Écosse tout en y donnant accès.

Initiatives en 2021-2022

Au cours de la prochaine année, le travail du Ministère restera fondé sur le *Plan d'action pour la culture de la Nouvelle-Écosse : Créativité et communauté*. Bon nombre des soixante mesures prévues dans le plan ont été menées à bien, alors que d'autres continuent de donner lieu à des initiatives qui définissent et influencent le travail du Ministère.

Le Ministère continuera de se concentrer sur la mise en place de mesures de lutte contre le racisme ainsi que sur les possibilités de collaboration et de partenariat à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement afin de concrétiser les initiatives importantes présentées dans le plan. Les six thèmes du *Plan d'action pour la culture de la Nouvelle-Écosse* qui orientent la mise en œuvre des initiatives du Ministère sont les suivants :

Thème 1 – Promotion de la culture mi'kmaw Nous reconnaissons et mettons en évidence l'importance de la culture mi'kmaw en Nouvelle-Écosse. Par nos programmes et nos initiatives, nous favoriserons et offrirons des occasions d'épanouissement de la culture mi'kmaw.	Thème 2 – Promotion de la créativité et de l'innovation La culture contribue à la prospérité des économies et des collectivités. La créativité et l'innovation sont essentielles au soutien des entreprises culturelles.
Thème 3 – Renforcement de l'éducation, des partenariats et de la compréhension L'éducation et les partenariats favorisent les possibilités économiques dans le secteur de la culture. Les initiatives visent à exposer les enfants à la culture et à l'expression de la créativité dans les écoles, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.	Thème 4 – Promotion de la diversité culturelle La diversité des croyances, des cultures et des expériences renforce la société moderne et favorise la compréhension, l'empathie et la créativité. Ces qualités contribuent également à renforcer l'économie grâce aux possibilités que peuvent offrir différents points de vue et expériences.
Thème 5 – Excellence de l'intendance culturelle La culture façonne l'identité communautaire, renforce la fierté d'appartenance, nous met en contact avec l'environnement naturel et rapproche des personnes venant de	Thème 6 – Sensibilisation au secteur de la culture et à sa croissance économique En 2018, l'apport de la culture et du sport au PIB provincial a été de 1,08 milliard de dollars, ce qui représente 15 571 emplois. Les initiatives portent sur

différents horizons. Les initiatives soutiendront et renforceront par conséquent l'engagement des Néo-Écossais à être de véritables intendants des univers culturel et naturel de la province.	l'investissement, la promotion et la collaboration pour développer les entreprises du secteur de la création culturelle.
--	--

Initiatives en 2021-2022 :

1. Stabilisation du secteur pendant la COVID-19

Soutenir les secteurs et les acteurs pendant le rétablissement et le maintien de leurs services dans les collectivités de la province.

Ces initiatives appuient la mise en œuvre du sixième thème du *Plan d'action pour la culture de la Nouvelle-Écosse* : Sensibilisation au secteur de la culture et à sa croissance économique.

- a. Élargir le soutien lié aux outils et aux stratégies numériques à l'intention du secteur créatif afin de gérer les conséquences de la COVID-19.
- b. Élargir le réseau d'intervenants et de partenaires (avec une collaboration sectorielle renforcée à travers des organismes comme le Conseil de leadership pour la création en Nouvelle-Écosse et Arts Nouvelle-Écosse).
- c. Apporter un soutien aux collectivités et aux secteurs de l'hôtellerie et du tourisme grâce à la planification d'événements et de festivals dans le cadre de la *Stratégie événementielle de la Nouvelle-Écosse*.
- d. Apporter un soutien aux acteurs des secteurs du sport et des loisirs grâce à une communication, à une collaboration et à une planification renforcées pendant qu'ils modifient leur prestation de services.
- e. Apporter un soutien aux différentes installations du Musée de la Nouvelle-Écosse et aux bibliothèques publiques en tant que moteurs économiques et prestataires de services (y compris pour l'accès à Internet et les ressources électroniques) pour la relance économique dans les régions rurales.

2. Lutter contre le racisme systémique

Prendre part à la mise en œuvre de *Nous comptons : Plan d'action de la Nouvelle-Écosse en réponse à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine*.

En collaboration avec le nouvel Office de l'équité et des initiatives antiracistes, accroître la collaboration entre la communauté, le gouvernement et les intervenants pour lutter contre le racisme systémique.

Ces initiatives appuient la mise en œuvre du premier thème du *Plan d'action pour la culture de la Nouvelle-Écosse* : promotion de la culture mi'kmaw; du deuxième thème : promotion de la créativité et de l'innovation; et du quatrième thème : promotion de la diversité culturelle.

- a. Collaborer avec le ministère de la Santé et du Mieux-être pour effectuer une collecte volontaire de données fondées sur la race par l'intermédiaire d'une initiative du régime provincial d'assurance-maladie (MSI) afin de comprendre les résultats des communautés racialisées en matière de santé. Ces informations permettront de mieux comprendre ce dont les populations en quête d'équité ont besoin pour être en bonne santé et recevoir de meilleurs soins et traitements.
- b. Continuer de fournir des services permettant aux habitants des cinq communautés afro-néo-écossaises visées par la loi sur la clarification des titres fonciers (*Land Titles Clarification Act*) d'obtenir des titres fonciers clairs.
- c. Favoriser la communication culturellement adaptée et continuer de collaborer avec les communautés de personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC) en matière de soutien et de sensibilisation à la lutte contre le racisme.
- d. Favoriser la croissance du secteur créatif diversifié et inclusif de la Nouvelle-Écosse.
 - Aider les artistes émergents et professionnels des communautés désignées ayant toujours eu du mal à obtenir des fonds (p. ex., programme d'équité dans les arts d'Arts Nouvelle-Écosse).
- e. Apporter un soutien à la communauté mi'kmaw grâce à des initiatives sur l'enseignement des traités ainsi qu'à des partenariats avec l'Office des affaires L'nu et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.
- f. Offrir une formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion en vue d'offrir des programmes et de soutenir des initiatives de recrutement visant à créer une main-d'œuvre plus diversifiée et avoir une représentation plus diversifiée au sein des organismes, commissions et conseils gouvernementaux.

- g. Soutenir la création d'expositions et de programmes muséaux mettant en valeur la diversité en Nouvelle-Écosse, y compris l'exposition « Pjila'si » au Musée d'histoire naturelle pendant l'hiver 2021-2022 ainsi que l'exposition « Notre unicité à jamais », qui commencera en juin 2021 au Musée maritime de l'Atlantique.
- h. Continuer de participer au Forum tripartite Canada-Nouvelle-Écosse-Mi'kmaq afin de mettre en place des activités liées au pensionnat autochtone de Shubenacadie ainsi qu'à son histoire et à son héritage, et ce à l'intention des survivants et de leurs descendants.
 - En ce qui concerne l'enseignement sur les traités, les bibliothèques de la Nouvelle-Écosse feront mieux connaître les pratiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans les services de bibliothèque.

3. Développement communautaire

Soutenir les communautés et les secteurs grâce aux initiatives suivantes :

Ces initiatives appuient la mise en œuvre du deuxième thème du *Plan d'action pour la culture de la Nouvelle-Écosse* : Promotion de la créativité et de l'innovation.

- a. Évaluer les programmes, les fonds et les subventions du Ministère dans le cadre de l'initiative d'amélioration des programmes pour s'assurer que les programmes et les processus de demande sont modernisés et plus inclusifs afin de pouvoir répondre aux communautés que nous servons :
 - Améliorer et simplifier les programmes du Ministère dans une optique d'équité et d'accessibilité afin de répondre aux besoins des divers partenaires du Ministère.
 - Communiquer directement avec les communautés au sujet des programmes offerts.
- b. Définir les priorités de financement pour 2021-2022 en ce qui concerne le Programme d'accessibilité pour les entreprises et le Programme d'accessibilité communautaire en vue de favoriser l'accessibilité dans les entreprises, les lieux de travail et les installations communautaires, et ce, conformément aux lignes directrices énoncées dans le document *Accessibilité intégrale 2030 : Vers une Nouvelle-Écosse accessible*.

- c. Continuer de soutenir les organisations du secteur pour améliorer l'utilisation de la technologie et mettre en œuvre des outils numériques pour développer le secteur des arts et de la culture.
- Aider les organisations culturelles à renforcer la créativité et l'innovation dans le secteur grâce au Fonds des industries de la création.
- d. Aider les citoyens vulnérables en collaborant avec l'ensemble du gouvernement et au sein des collectivités afin de renforcer et d'appuyer des initiatives axées sur la lutte contre la pauvreté, l'accroissement de la prospérité économique et l'amélioration du bien-être social des familles à faible revenu qui ont des enfants. Cela comprend l'accessibilité, la sécurité alimentaire ainsi que les formations aux outils numériques. Le travail du Ministère lié à la relance après la COVID-19 ainsi que la prestation du programme Bâtir des collectivités dynamiques avec le ministère des Services communautaires illustrent le travail que nous faisons dans ce sens (p. ex., livraison de repas et prestation de services aux personnes les plus vulnérables).
- e. Poursuivre la mise en œuvre du plan *Soyons actifs en Nouvelle-Écosse : Plan d'action pour augmenter l'activité physique*, et collaborer avec des partenaires pour minimiser les effets des maladies chroniques (p. ex., Healthy Tomorrow Foundation, Santé Nouvelle-Écosse, Université Dalhousie) :
- Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation afin d'accroître l'activité physique chez les femmes de 50 à 70 ans.
 - Fournir aux employeurs une trousse à outils pour favoriser l'activité physique quotidienne sur le lieu de travail.
- f. Soutenir les initiatives locales novatrices adaptées aux besoins communautaires, grâce au nouveau fonds de développement des bibliothèques qu'administre la Bibliothèque provinciale de la Nouvelle-Écosse.

4. Infrastructure favorisant la culture et les communautés

Ces initiatives appuient la mise en œuvre du cinquième thème du *Plan d'action pour la culture de la Nouvelle-Écosse* : Excellence de l'intendance culturelle.

- a. Apporter un soutien en ce qui concerne la conception définitive, le processus de participation communautaire et les premières étapes de la construction du nouveau Musée des beaux-arts de la Nouvelle-Écosse avec le ministère de l'Infrastructure et du Logement, en veillant à ce que le nouveau musée soit inclusif et représente tous les Néo-Écossais.
- b. Apporter un soutien aux espaces communautaires où les gens peuvent se rassembler, célébrer et se rencontrer :
 - Poursuivre les investissements dans des projets à but non lucratif qui améliorent les installations culturelles et communautaires nouvelles et existantes.
 - Apporter un soutien aux bibliothèques et aux musées dans toute la province, pendant la pandémie, en tant que carrefours communautaires et culturels (p. ex., distribution de masques, test de dépistage).
- c. Poursuivre le financement de l'infrastructure communautaire grâce à divers programmes, y compris le Programme de développement des installations de loisirs, le Programme d'aide aux Légions pour les dépenses d'investissement, ainsi que le Programme d'accessibilité communautaire et le Programme d'accessibilité pour les entreprises.
- d. Poursuivre les investissements dans les réparations et les travaux de modernisation de 28 installations muséales de la province.
- e. Élaborer des plans d'accessibilité pour les bibliothèques de la Nouvelle-Écosse, en collaboration avec la Direction de l'accessibilité, afin d'améliorer l'accès aux espaces et aux services publics. Le Musée de la Nouvelle-Écosse effectuera de plus un examen des musées de la province relativement à l'accessibilité.

5. Intendance

Les musées jouent un rôle important dans la préservation de l'histoire et de la culture uniques de la Nouvelle-Écosse ainsi que pour attirer des visiteurs dans la province. Le Musée de la Nouvelle-Écosse et les Archives de la Nouvelle-Écosse donnent vie à toute la richesse et la diversité de la culture et du patrimoine de la province et préservent son histoire et ses histoires.

Ces initiatives appuient la mise en œuvre du cinquième thème du *Plan d'action pour la culture de la Nouvelle-Écosse* : Excellence de l'intendance culturelle.

- a. Promouvoir le contenu en ligne et la numérisation de contenus afin de faire connaître au public les programmes des musées et des archives afin qu'ils puissent y accéder. Il s'agit notamment de la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des collections des musées et du transfert de plus d'un million de documents de l'état civil vers le site Web des Archives de la Nouvelle-Écosse.
- b. Offrir une direction et un soutien aux bibliothèques régionales de la Nouvelle-Écosse afin d'optimiser l'accès à la littératie et aux ressources d'apprentissage pour tous (p. ex., catalogue de la bibliothèque partagé, cadre d'évaluation de l'influence des bibliothèques publiques et amélioration de la collection numérique).
- c. Continuer de participer au programme provincial de leadership en matière d'adaptation au changement climatique ainsi que de soutenir les stratégies visant à atténuer les effets des changements climatiques en Nouvelle-Écosse :
 - Créer un programme de surveillance pour mieux comprendre les effets de l'érosion côtière sur les sites patrimoniaux importants.

Éléments de mesure

Le Ministère utilise deux grands outils de recherche : le Compte satellite de la culture et l'Indice culturel, qui fournissent des informations sur l'importance du secteur culturel d'un point de vue économique et social.

- Le Compte satellite de la culture (CSC) est géré par Statistique Canada et financé au titre de la Table fédérale-provinciale-territoriale sur la culture et le patrimoine. Le CSC permet d'obtenir des estimations du PIB (produit intérieur brut), de la production et des emplois dans le secteur de la culture et celui du sport, ainsi que de

faire ressortir les tendances dans les arts, les industries culturelles, le patrimoine et le sport dans l'économie canadienne. Ces données sont mises à jour régulièrement et continueront d'être utilisées pour mesurer l'importance des secteurs de la culture et du sport sur le plan économique.

- En 2018, la culture a contribué au PIB provincial 943 M\$ et représentait 13 116 emplois.
- L'Indice culturel de la Nouvelle-Écosse (ICNE) mesure les avantages sociaux de la culture dans la province. Il fournit des données sur la façon dont un échantillon représentatif de Néo-Écossais participe, connaît et apprécie la culture. Selon le sondage sur l'indice culturel réalisé en 2020, 72 % des personnes interrogées sont d'accord pour dire qu'il devrait y avoir plus de possibilités d'apprentissage liées à la culture et à l'histoire des Mi'kmaq et des Afro-Néo-Écossais.

En 2021-2022, les autres outils d'évaluation seront les suivants :

- Évaluation des titres fonciers pour les outils de mesure ainsi que mise en œuvre des programmes
- Sondages réalisés en 2020 par le Conseil du secteur communautaire de la Nouvelle-Écosse sur les conséquences de la COVID-19 sur le secteur à but non lucratif en Nouvelle-Écosse
- Données de l'enquête sur l'indice de qualité de vie en Nouvelle-Écosse sur :
 - la vitalité communautaire
 - les populations saines
 - les loisirs et la culture

AFFAIRES ACADIENNES ET FRANCOPHONIE

Aperçu et mandat

L'Office des affaires acadiennes et de la francophonie travaille avec les ministères, les organismes, les offices et les sociétés d'État pour les aider à offrir des services en français. En plus de faciliter la prestation de services en français, l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie (OAAF) fait la promotion de la culture et du patrimoine acadiens et francophones, appuie les initiatives et les projets de la communauté et souligne ses réalisations; il entretient de

plus un dialogue continu avec la communauté acadienne et francophone, d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que le gouvernement fédéral.

Principales initiatives et priorités pour 2021-2022

- Appui au développement, à la planification et à la prestation de services en français au public. Offrir du financement et des conseils pour augmenter la portée des services en français et la sensibilisation à ces services par une offre active, la communication, les ressources électroniques et sur papier, et la capacité accrue de la fonction publique d'offrir des services en français.
- Consultation, engagement et approche communautaires. Favoriser la participation de la communauté acadienne et francophone à l'élaboration de politiques gouvernementales en vue d'améliorer la prestation de services en français.
- Appui aux projets culturels de la communauté acadienne et francophone. L'OAAF poursuivra sa collaboration avec des groupes de la communauté acadienne dans le but de promouvoir et de mettre en valeur des artistes et des musiciens acadiens à l'échelle nationale et internationale, en particulier au Québec, en Louisiane et en France. Il aidera de plus des groupes communautaires à élaborer des plans stratégiques.
- Poursuite du travail en étroite collaboration avec l'Office de l'immigration et de la croissance démographique de la Nouvelle-Écosse et collaboration avec des groupes communautaires des régions acadiennes pour déterminer les besoins du marché du travail, par la participation continue des intervenants, le marketing, l'attraction, la rétention et l'intégration, la recherche ainsi que la mesure des progrès afin de favoriser et d'appuyer l'immigration francophone dans la province.
- Outre l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, l'OAAF cherchera à conclure d'autres accords afin de renforcer et de promouvoir davantage les échanges et les activités en français entre les organismes communautaires de la Nouvelle-Écosse et d'autres régions francophones du Canada, en Europe et en Louisiane. Le travail se poursuit en ce qui concerne la demande d'adhésion de la Nouvelle-Écosse à l'Organisation internationale de la francophonie. Faire partie de cette organisation permettrait à la province d'explorer des possibilités en matière de développement économique, d'éducation, de santé et d'environnement.

Affaires afro-néo-écossaises

Aperçu et mandat

Les Affaires afro-néo-écossaises travaillent avec le gouvernement et la communauté afro-néo-écossaise pour favoriser la compréhension culturelle et contribuer à la prestation de services répondant aux besoins uniques des Afro-Néo-Écossais. Elles sont le point de liaison avec la communauté, faisant la promotion des priorités de cette dernière tout en contribuant aux prises de décisions du gouvernement. Les Affaires afro-néo-écossaises favorisent des changements positifs au nom des Afro-Néo-Écossais. Elles travaillent également en partenariat avec les ministères, les organismes et d'autres organisations pour concevoir des solutions qui appuient le bien-être des Afro-Néo-Écossais.

Principales initiatives et priorités pour 2021-2022

Les Affaires afro-néo-écossaises poursuivront le développement de partenariats et collaboreront avec des groupes et organisations communautaires, le Ministère ainsi que le nouvel Office de l'équité et des initiatives antiracistes afin de faire tomber des obstacles engendrés par des siècles de racisme systémique, ce qui permettra de favoriser la compréhension et la prestation de services qui répondent aux besoins des Afro-Néo-Écossais. Elles feront progresser, par la créativité et l'innovation, le travail lié aux initiatives suivantes :

- *Nous comptons* : Plan d'action de la Nouvelle-Écosse en réponse à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 2015-2024. Ce document fournit au gouvernement des mesures précises visant à éliminer les nombreux défis auxquels sont confrontés les Afro-Néo-Écossais. Ces mesures s'articulent autour des trois domaines déterminés par les Nations Unies, c'est-à-dire la reconnaissance, la justice et le développement. Les Affaires afro-néo-écossaises feront la promotion de l'initiative *Nous comptons* pour lutter contre le racisme systémique en faisant appel aux autres ministères ainsi qu'à la communauté et aux organisations afro-néo-écossaises. Le comité de sous-ministres pour les questions afro-néo-écossaises continuera de surveiller la mise en œuvre du plan. En 2021-2022, le personnel du gouvernement commencera à mettre en œuvre diverses initiatives gouvernementales. Il s'agira entre autres d'élaborer un cadre pour examiner l'efficacité et les résultats de ces initiatives.
- Afin de remplir les engagements liés à l'initiative *Nous comptons*, les Affaires afro-néo-écossaises commenceront, en collaboration avec le ministère de la Santé et du Mieux-être, à recueillir des données fondées sur la race afin de comprendre et d'améliorer les résultats des communautés racialisées en matière de santé. Ces informations permettront de mieux comprendre ce dont les populations en quête d'équité ont besoin pour être en bonne santé et recevoir de meilleurs soins et traitements.

- Les Affaires afro-néo-écossaises feront progresser le travail concernant l’initiative de clarification des titres fonciers pour les Afro-Néo-Écossais. Le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine, le ministère des Terres et des Forêts, le ministère de la Justice, le ministère de Service Nouvelle-Écosse et le ministère des Affaires municipales poursuivront ensemble leur travail avec North Preston, East Preston, Lake Loon/Cherry Brook, Lincolnville et Sunnyville afin de régler les problèmes liés à la clarification des titres fonciers. Un nouveau comité de liaison communautaire veillera à ce que les points de vue des habitants de ces villages soient entendus. Un rapport d’évaluation sur la clarification des titres fonciers sera de plus présenté.
- Les Affaires afro-néo-écossaises continueront de promouvoir l’approche centrée sur la personne qui est présentée dans le rapport final de l’enquête sur la Nova Scotia Home for Colored Children. Le dialogue communautaire pour la guérison se poursuivra en collaboration avec l’African United Baptist Association et le Black Cultural Centre (et d’autres acteurs clés) dans le cadre du projet *Digital Oral Histories for Reconciliation* (DOHR).
- Le soutien lié aux partenariats d’action communautaire afro-néo-écossais (réseaux régionaux) se poursuivra. Ces réseaux permettent aux membres des organismes communautaires d’une région de se rassembler, de partager des services, d’échanger des informations et d’explorer des partenariats potentiels.
- En 2021-2022, des outils d’évaluation du travail des Affaires afro-néo-écossaises seront mis en œuvre afin d’établir des résultats et des mesures. De plus, le travail lié à plusieurs projets de collecte de données sur les Afro-Néo-Écossais commencera.

Affaires gaéliques

Aperçu et mandat

L’Office des affaires gaéliques est chargé de raconter l’histoire des Gaëls de la Nouvelle-Écosse en appuyant la mise en valeur de la langue, de la culture et de l’identité gaéliques, ainsi qu’en contribuant au développement des collectivités par les contributions sociales et économiques de la langue et de la culture gaéliques. Le travail réalisé par les Affaires gaéliques vise à honorer, reconnaître et préserver les derniers détenteurs de la tradition gaélique en Nouvelle-Écosse. L’Office des affaires gaéliques crée des programmes d’apprentissage et de sensibilisation visant à renforcer l’appréciation et la compréhension de la langue, de la culture et de l’identité gaéliques. Il offre de plus des services pour soutenir les initiatives de la communauté gaélique,

renforce les partenariats avec les ministères et les organismes gouvernementaux ainsi que les partenaires internationaux dans d'autres régions gaéliques.

Principales initiatives et priorités pour 2021-2022

- Créer un cadre pour un institut *Gàidhlig aig Baile* (gaélique dans la communauté) et réaliser une enquête sur les apprenants gaéliques adultes pour l'apprentissage du gaélique en Nouvelle-Écosse.
- Faire progresser l'étude ayant recours à des outils reconnus de mesure qualitative et quantitative de l'incidence sociale et économique de la langue et de la culture gaéliques en Nouvelle-Écosse.
- S'associer à *How We Thrive* pour lancer le *Gaelic Narrative Project* (série de séances en ligne). Les contes, la réflexion et les récits collectifs intégreront divers points de vue et histoires de la communauté culturelle gaélique.
- Renforcer les partenariats ainsi que les capacités avec les groupes communautaires, y compris *Comhairle na Gàidhlig* | Le Conseil gaélique de la Nouvelle-Écosse, *Colaisde na Gàidhlig* | Le Collège gaélique et *Baile nan Gàidheal* | Musée du village des Hautes-Terres.
- Lancer le Mois de la culture gaélique en Nouvelle-Écosse 2021/*Mios nan Gàidheal*.
- Collaborer avec l'Atlantic School of Theology pour organiser quatre pèlerinages dans le cadre de Camino Nova Scotia : *Slighe nan Gàidheal* | l'initiative *Gaels Trails*. Ce travail vise à faire la promotion de la langue, de la culture et de l'identité gaéliques et à célébrer le 1500^e anniversaire de la naissance de Calum Cille | Saint Colomba, le Saint patron des Gaëls. Cette initiative vise à appuyer la promotion de la diversité interculturelle et les liens avec la Nouvelle-Écosse dans le cadre du *Gaeldom* international avec l'Écosse, l'Irlande, l'Irlande du Nord et l'île de Man.

Résumé financier

Résumé des dépenses du ministère (en milliers de dollars)			
	Budget 2020-2021	Prévisions 2020-2021	Budget 2021-2022
<u>Programmes et services</u>			
Bureau de la ministre et de la sous-ministre	907	747	778
Développement de la culture et du patrimoine	19 400	30 400	45 294
Collectivités, sports et loisirs	27 938	38 172	21 885
Archives, musées et bibliothèques	35 756	35 574	35 749
Politique et services généraux	4 012	4 031	4 342
Affaires acadiennes et Francophonie	2 009	1 952	2 018
Affaires afro-néo-écossaises	2 243	2 673	2 582
Affaires gaéliques	436	419	443
Musée des beaux-arts de la Nouvelle-Écosse	2 237	2 594	2 256
Amortissement	1 952	1 571	1 751
Total des dépenses du ministère	96 890	118 133	117 098
Recouvrements ordinaires	6 326	12 628	6 379
<u>Postes financés – Nbre d’ETP</u>			
Postes financés par le ministère	249,6	233	250,9
<u>Remarque :</u>			
Pour les recettes ordinaires, voir le chapitre 2 du « Estimates and Supplementary Detail Book ».			
Pour les immobilisations matérielles – exigences d’achat, voir le chapitre 1 du « Estimates and Supplementary Detail Book ».			

